



Communiqué à la presse

Retour sur la réunion de lancement de l'étude pour la restauration des terrains incendiés de Niozelles et Villeneuve

Le 2 août 2022, les communes de Niozelles et Villeneuve ont été touchées par un incendie sur près de 247 hectares de forêt (87 %), de garrigues (4 %) et de terres arables (9 %).

Afin de mesurer l'effet de la perturbation majeure engendrée par le passage de l'incendie et d'identifier des mesures de gestion adaptées à la situation, une étude pour la restauration des terrains incendiés (RTI) a été lancée le 13 janvier 2023, à la demande des collectivités et des acteurs locaux.

Lancement de l'étude lors d'une réunion en mairie de Niozelles le 13 janvier 2023

Avec la participation de : Annie ALLIO (adjointe au maire de Niozelles), Martine LAGRANGE (élue à Niozelles), Roland GIRAUD (1^{er} adjoint au maire de Villeneuve), Christian CHIAPPELLA (vice-président du Parc et vice-président de la Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure), la Région Sud, le Parc naturel régional du Luberon, DLVAgglo, l'ONF, le CRPF (Centre régional de la Propriété forestière).



Une étude pour la restauration des terrains incendiés de Niozelles et Villeneuve

Sous maîtrise d'ouvrage Parc du Luberon, deux actions seront menées en parallèle :

1. Le diagnostic in situ des enjeux, mené par l'ONF, permettra de réaliser un état des lieux des risques (chute de bois mort, ravinement, érosion, etc.), des dégâts sur la ressource en bois, de l'impact

paysager, ainsi que des conséquences du passage du feu sur les milieux naturels et la biodiversité. Ce diagnostic complet permettra de définir des préconisations, de prioriser des mesures et d'identifier la nature et le coût des travaux à réaliser afin de répondre aux différents enjeux.

2. Près de 92 % des surfaces incendiées étant partagées entre une cinquantaine de propriétaires privés, un travail d'information et d'accompagnement est indispensable afin de mettre en place les préconisations fournies par l'étude et éviter une dégradation plus importante du secteur. L'animation sera faite auprès des propriétaires forestiers privés par le CRPF. Afin de mutualiser les coûts des travaux, le regroupement des propriétaires sera également proposé et organisé.

Une première restitution du diagnostic est prévue pour fin février 2023, afin d'identifier les travaux d'urgence (sécurité notamment) à réaliser avant le printemps. Le rendu final du diagnostic et des préconisations est prévu pour la rentrée de septembre 2023 pour pouvoir programmer le reste des travaux pour l'automne 2023 et l'hiver 2024.

Cette action, qui s'élève à 46 000 €, est financée par la Région Sud, le Département des Alpes de Haute-Provence et des fonds privés (CMA-CGM et L'Occitane).



Une zone incendiée à Niozelles (photo PNRL)



Une zone incendiée à Villeneuve (photo PNRL)

La Charte du Parc 2009-2024 prévoit que le Parc renforce ses actions de protection et de restauration du milieu naturel, pour le compte de ses communes adhérentes.

C'est ainsi que le Parc avait accompagné l'étude de restauration post-incendie du sud Luberon en 2017.

Dans le cadre de sa Charte et de ses missions de coordination et de préservation, le Parc du Luberon porte aujourd'hui l'étude pour la restauration des terrains incendiés à Niozelles et Villeneuve.

Une autre vie s'invente ici

Contacts Parc naturel régional du Luberon

Charte forestière de territoire Luberon-Lure : Lilian Car – 06 23 57 08 71 – lilian.car@parcduluberon.fr

Presse : Solgne Louis – 06 86 17 47 47 – solgne.louis@parcduluberon.fr

60, place Jean-Jaurès, 84400 Apt – www.parcduluberon.fr